



# DIRECTIVES RELATIVES À L'ACCUEIL ET AUX SOUMISSIONS

CHAMPIONNATS CANADIENS OUVERTS SHISEIDO DE  
NAGE SYNCHRONISÉE 2017 ET 2018

---

SYNCHRO CANADA  
VIVIANNE SLADE, GESTIONNAIRE DE PROJETS ET D'ÉVÉNEMENTS  
VIVIANNE@SYNCHRO.CA | 613-748-5674, poste 223

---

## Table des matières

<b>Aperçu</b>	3
<b>Généralités</b>	4
<b>Calendrier des compétitions</b>	5
<b>Horaire de compétition type</b>	5
<b>Exigences générales pour la ville hôte</b>	
✓ Exigences minimales en matière d’installations	6
✓ Schéma type d’aménagement de la plage	8
<b>Autres exigences</b>	
✓ Salles de réunion et techniques	9
✓ Zone d’inscription	9
✓ Affectation des locaux du lieu de compétition	9
<b>Exigences en matière d’hébergement</b>	
✓ Exigences minimales liées aux hôtels	10
✓ Lieu de réunion	11
✓ Sommaire des exigences liées aux chambres	11
<b>Processus de soumission</b>	11
<b>Calendrier du processus de soumission</b>	12

## Aperçu

Synchro Canada est actuellement à l'étape de recevoir les soumissions des villes et organismes canadiens désireux d'accueillir les Championnats canadiens ouverts Shiseido de nage synchronisée 2017 et 2018.

Les Championnats ouverts attirent des participants et des visiteurs de l'extérieur de la ville hôte. Pour l'occasion, le Comité organisateur (CO) de Synchro Canada réservera quelque 400 chambres d'hôtel, en sus des nuits qui seront réservées par les membres des familles, les amis et les membres du public qui assisteront à l'événement. La couverture médiatique d'un événement de cette envergure procure à la ville hôte une formidable plateforme de promotion comme destination de premier ordre pour les manifestations sportives nationales.

Les activités des Championnats Shiseido sont retransmises en direct sur plateforme numérique à l'échelle du Canada.

Les dernières éditions des Championnats Shiseido ont eu lieu dans les villes suivantes :

2016 – Calgary (Alberta)

2015 – Toronto (Ontario)

2014 – Saskatoon (Saskatchewan)

2013 – Québec (Québec)

L'administration du processus de soumission et de la sélection de l'hôte des Championnats canadiens ouverts Shiseido de nage synchronisée relèvera du Bureau national de Synchro Canada.

## Généralités

Les Championnats canadiens ouverts Shiseido de nage synchronisée comptent parmi une série de manifestations nationales que Synchro Canada organise chaque année. Synchro Canada supervisera tous les volets des Championnats Shiseido, mais déléguera toutefois le recrutement et la supervision des équipes de bénévoles, ainsi que tous les autres aspects de l'organisation et de la tenue de l'événement à un Comité d'organisation local (COL). Celui-ci devra signer une Convention d'accueil énonçant les modalités auxquelles il sera lié, lesquelles sont conformes aux règles en vigueur de la Fédération internationale de natation (FINA) et du Règlement de Synchro Canada, ainsi qu'aux modifications et mises à jour apportées de temps à autre, le cas échéant, et aux normes d'exécution édictées par Synchro Canada.

Le Comité organisateur national sera composé de bénévoles locaux qui seront recrutés par l'organisme provincial hôte, d'officiels techniques invités et de membres du personnel du Bureau national de Synchro Canada. Le COL collaborera avec le Comité organisateur national en vue de l'accueil des Championnats canadiens ouverts Shiseido de nage synchronisée.

La ville hôte doit être en mesure d'accueillir des manifestations sportives nationales d'envergure avec brio et de la manière la plus économique possible, et offrir rien moins que l'excellence sur le plan des installations, des plateformes administratives et opérationnelles, ainsi que de la vente de billets. La ville devra en outre prévoir des sources locales de soutien financier, de commandites et de ressources humaines.

La soumission retenue devra stipuler les sources de revenus envisagées, y compris les subventions et les bourses provenant de tous les paliers de gouvernement ou d'organismes communautaires, les engagements locaux de commandites et de contributions non financières, les ristournes et les commissions consenties par les hôtels, de même que les concessions de piscines. Les incitatifs liés au lieu de la compétition englobent un rabais sur les droits de permis d'utilisation des installations, un pourcentage de remise sur les ventes de boissons et de nourriture, ou sur les frais de stationnement, etc.

### Soumissions pluriannuelles

Synchro Canada acceptera les soumissions valables pour deux années des villes candidates. Si vous souhaitez soumettre votre candidature pour accueillir un même événement à plus d'une reprise, veuillez l'indiquer dans votre lettre d'intention.

## Calendrier des compétitions

Les séances de pratique et de compétition auront lieu du 25 au 30 avril 2017, et du 24 au 29 avril 2018.

### Horaire de compétition type

2017 Shiseido Canadian Open Synchronized Swimming Championships, April 25 – 30		
Championnats canadiens ouverts Shiseido de nage synchronisée 2017, 25 au 30 avril		
<b>Tuesday April 25</b>		<b>Mardi 25 avril</b>
Spacing	09:00 – 17:30	Pratique avec musique
<b>Wednesday April 26</b>		<b>Mercredi 26 avril</b>
Junior Figures <i>Phase 1 – National Team Trials</i> Figures Group 1	07:00 – 14:30	Figures Junior <i>Essais Équipe nationale</i> Groupe de Figures 1
Junior Solo Prelims	16 :50 – 19:15	Préliminaires Solos Junior
<b>Thursday April 27</b>		<b>Jeudi 27 avril</b>
Junior Duet Prelims	11:50 - 14:25	Préliminaires Duos Junior
Senior Solo Tech	14:45 – 15:30	Solo Tech Senior
Junior Solo Finals	15:50 – 17:05	Finales Solo Junior
Free Combo Prelims	18 :15 – 19:45	Préliminaires Combo libre
Senior Duet Tech	20:05 – 20:45	Duo Tech Senior
<b>Friday April 28</b>		<b>Vendredi 28 avril</b>
Junior Figures <i>Phase 2 – National Team Trials</i>	8:50 – 12:30	Figures Junior <i>Essais Équipe nationale</i>
Free Combo Trials	13:50 – 15:15	Combo Libre
Senior Team Tech	16:05 – 16:15	Équipe Tech Senior
<b>Welcome Ceremonies</b>	<b>17:00 – 17:25</b>	<b>Cérémonie de bienvenue</b>
Junior Team Prelims	17:50 – 19:20	Préliminaires Équipes Junior
Senior Solo Free	19:40 – 21:00	Solos libres Senior
<b>Saturday April 29</b>		<b>Samedi 29 avril</b>
Junior Duet Finals	10:40 – 11:50	Finales Duos Junior
Senior Duet Free	12:10 – 13:30	Duos libres Senior
Junior Team Finals	14:20 – 15:35	Finales Équipe Juniors
Senior Team Free	15:55 – 16:30	Équipes Libres Senior
Gala of Champions	17:15 – 18:15	Gala des champions
<b>Sunday April 30</b>		<b>Dimanche 30 avril</b>
<i>Phase 3 – National Team Trials</i>	08:00 – 16:00	<i>Essais Équipe nationale</i>
<b>Subject to changes / peut être modifié</b>		

## Exigences générales pour la ville hôte

- La ville doit être accessible par avion depuis les principaux aéroports nationaux.
- Des bénévoles compétents doivent siéger aux différents comités de compétition.
- La communauté locale doit soutenir la compétition par l'entremise de contributions non financières (hébergement, repas, fournitures diverses) ou financières.
- Le COL doit s'engager à signer une Convention d'accueil avec Synchro Canada, laquelle énoncera l'ensemble des responsabilités et des modalités afférentes au déroulement de l'événement.
- Une campagne de promotion de l'événement au sein de la ville hôte et de la région devra être prévue, y inclus des communiqués de presse, des troupes de commandites distribuées dans la région et autres activités de sensibilisation (sites Web, médias régionaux, etc.).

### Exigences minimales en matière d'installations

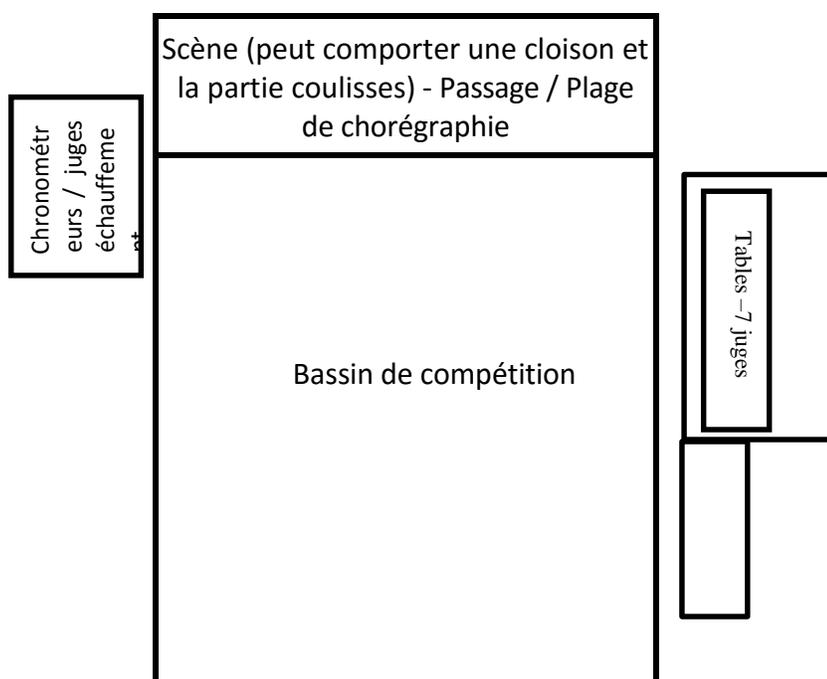
1. Le lieu de compétition doit comporter au moins 2 bassins de 25 mètres, ou un bassin de 50 mètres (option privilégiée) séparé par une cloison en un bassin de compétition et un bassin d'échauffement. Le bassin de compétition doit être entouré de gradins d'une capacité minimale de 500 places. Le lieu de compétition doit se trouver à 30 minutes de voiture maximum de l'hôtel où seront hébergés les participants.
2. Les deux bassins doivent être réservés à l'usage exclusif des athlètes. Aucune autre activité communautaire ne peut être tenue durant les deux journées de montage et les quatre journées de compétition sans l'autorisation expresse de Synchro Canada.
3. Le bassin de compétition doit avoir les dimensions minimales suivantes :  
Longueur : 25 mètres  
Largeur : 25 mètres  
Profondeur : 3 mètres
4. Dans le bassin de compétition, la température de l'eau doit être maintenue à 24° C minimum.
5. L'eau doit être suffisamment claire pour que le fond du bassin soit visible (suivant la règle FR 10.6 du Manuel de la FINA).
6. Les séances d'échauffement et la compétition de figures du peuvent se dérouler dans un bassin de plongeon.

7. Le bassin d'échauffement doit avoir les dimensions minimales suivantes :  
Longueur : 25 mètres  
Largeur : 25 mètres  
Profondeur : 2,5 mètres
8. Si des affiches ou des annonces publicitaires sont déjà installées aux abords des bassins, elles doivent être enlevées ou couvertes pendant toute la durée de l'événement. Les seules annonces publicitaires tolérées autour des bassins devront porter le logo de l'événement, celui de la ville hôte, ou le logo et le nom du lieu de compétition et du bassin, y inclus ceux du parrain en titre.
9. Un écran vidéo à DEL ou un écran géant de 3 mètres sur 5 mètres environ, qu'il soit fourni ou non par le lieu de compétition, doit être installé pour informer et divertir le public. L'écran doit être suspendu à une hauteur raisonnable au-dessus des gradins jouxtant le bassin de compétition. Si le lieu de compétition fournit l'écran vidéo, il doit être compatible avec le système informatique de Synchro Canada.
10. Toutes les salles mises à disposition à l'intérieur du lieu de compétition doivent être verrouillables, et Synchro Canada doit recevoir au moins deux jeux de clés pour chacune.
11. Deux tribunes des juges doivent être installées sur la plage des deux côtés du bassin de compétition, suivant les spécifications de Synchro Canada. Ces tribunes doivent comporter suffisamment de tables et de chaises pour 15 juges, sans frais supplémentaires pour le COL (se reporter à l'exigence ci-après), et disposées conformément au schéma d'aménagement de la page suivante.
12. Un espace doit être aménagé sur le côté du bassin de compétition pour les marqueurs, l'annonceur, les responsables de la musique, le comité technique et les évaluateurs. L'zone réservée doit être munie d'une capacité d'accès à Internet câblé offrant un débit de téléchargement de 4 MO minimum.
13. De plus, une « scène » doit être installée à l'extrémité de la plage, et offrir suffisamment d'espace pour installer la toile de fond aux couleurs de Synchro Canada et un passage pour les athlètes.
14. Un système de sonorisation sonore de qualité supérieure doit être installé, y compris des haut-parleurs incorporés au système du lieu de compétition pouvant retransmettre autant la musique que la voix de l'annonceur, jusqu'à quatre haut-parleurs supplémentaires installés sur la plage (usuellement, aux quatre coins du bassin de compétition), et deux haut-parleurs immergés. Ce système doit offrir une capacité de retransmission de la musique et des annonces de manière efficace et audible partout dans les gradins et dans la partie piscine, et il doit être accessible à partir du système

informatisé de lecture de musique installé sur la plage.

15. Synchro Canada doit avoir un accès illimité aux « coulisses », à l'exception des zones destinées usuellement à la préparation des aliments par les traiteurs maison, des bureaux des gestionnaires des installations, des installations électriques et autres locaux opérationnels.
16. Tous les vestiaires et les espaces de rangement, à moins d'interdiction expresse, doivent être mis à la disposition de Synchro Canada aux fins du montage de l'infrastructure de soutien. À partir du moment où Synchro Canada signe un contrat en vue de la tenue d'un événement dans un lieu donné, toute convention de location subséquente devra prévoir les engagements ci-devant.
17. Pendant toute la durée de la compétition, un local de 12 mètres carrés minimum doit être réservé aux athlètes qui doivent appliquer de la gelée sur leurs cheveux. Le local doit être doté d'une alimentation suffisante pour brancher cinq bouilloires électriques simultanément, ainsi que de dix seaux pour les pinces à cheveux.
18. Le lieu de compétition assumera les frais si de l'équipement lui appartenant doit être déplacé ou entreposé en vue de fournir à Synchro Canada suffisamment d'espace en coulisse pendant la durée de l'événement.

### Schéma type d'aménagement de la plage



Cloison

Bassin de pratique,  
d'échauffement et  
d'entraînement (peut être  
situé dans une autre partie  
de l'établissement)

## Autres exigences

### Salles de réunion et techniques (se reporter au schéma d'affectation des installations ci-après)

- Une salle de réunion et d'accueil de 100 mètres carrés environ est requise pour les juges. Elle doit être accessible avant le début de l'événement et aux moments indiqués par le juge en chef et le gestionnaire pendant toute la durée de l'événement.
- Une salle de marquage d'une capacité de 10 personnes doit être prévue à proximité du bassin; elle doit être verrouillable et plus fraîche que la partie piscine afin que le personnel puisse y laisser ses effets personnels en toute sécurité. Cette salle sera également utilisée pour les discussions et le visionnement de vidéos. Elle doit être dotée d'un photocopieur permettant d'imprimer 30 pages à la minute, fourni gratuitement au Comité organisateur.
- Une salle doit être réservée aux arbitres, et permettre notamment l'administration de l'examen des juges (au moment et à l'endroit indiqués par le juge en chef et le gestionnaire de l'événement). Cette salle doit avoir une capacité de 10 personnes.
- Une zone d'accueil doit être aménagée pour les repas des athlètes tout au long de la compétition. Cette zone doit se trouver à proximité du bassin, mais pas sur la plage.
- Une zone d'accueil d'une cinquantaine de bénévoles doit être aménagée à l'intérieur du lieu de compétition, mais pas forcément sur la plage.

### Zone d'inscription

- Trois tables longues drapées
- Six chaises
- Téléphone ou accessibilité à un réseau de téléphonie cellulaire
- Affiches (fournies par Synchro Canada)

### Affectation des locaux du lieu de compétition

Local/zone	Détail	Usagers
Piscine (eau) Bassin de 50 m de préférence, dont une partie de 25 m pour les compétitions; 25 m environ pour les échauffements (y compris la cloison, s'il y a lieu)	- Longueur – 25 m environ - Largeur – 25 m environ - Profondeur <ul style="list-style-type: none"><li>• Figures : 12 m sur 12 m, 3 m de profondeur (minimum)</li><li>• Programmes : 12 m sur 12 m, 3 m de profondeur (minimum)</li></ul> - Temp. de l'eau – 24° C min (idéal : 29° C environ) - Clarté – lignes du fond visibles (Manuel de la FINA)	Athlètes
Vestiaires « Femmes »	Affichage requis	Athlètes, entraîneures,
Vestiaires « Hommes »	Affichage requis	Athlètes, entraîneures,
Salle de marquage et des résultats	Près de la plage, verrouillable	Marqueurs officiels / responsables des résultats
Salle des arbitres (adjacente à la plage)	2 tables longues, 4 chaises, photocopieur (si possible)	Arbitres (durée de l'événement)

Zone de musique (plage)	Endroit au sec, isolé, en coulisse; 2 tables longues, 4 chaises	Préposé à la musique et assistant, superviseur des
Zone de l'annonceur (plage)	Entre les zones de l'informatique et de musique; 1 table 2 chaises	Annonceur, souffleur
Salle des juges / officiels (préparatifs, accueil, détente)	Loin de la partie piscine, climatisée, verrouillable; suffisamment de tables et de chaises pour tous les juges	Juges, officiels, bénévoles
Salle d'examen des juges	Salle paisible, loin de la partie piscine; suffisamment de tables et de chaises (peut servir également de salle des arbitres)	Officiels et un évaluateur
Salle ou bureau des médias	Adjacente à la plage, grande	Athlètes, médias, personnel de
Zone de la télévision (s'il y a lieu)	Espace le long du bassin; zones d'interview; zone « étrointes et larmes »	Radiodiffuseur, intervieweurs, personnel de Synchro
Salle des athlètes (s'il y a lieu)	Zone de détente et de repas	Athlètes
Salle des entraîneures (s'il y a lieu)	Zone de détente, sur la place ou à proximité; suffisamment de tables et de chaises (peut être combinée à la salle des athlètes)	Entraîneures
Zone du vidéaste	Enregistrement vidéo dans les gradins (prises de courant requises)	Vidéastes / bénévoles, juges et officiels
Gradins	Point de vue sur les compétitions, y compris des places pour les personnalités de marque	Spectateurs et athlètes (les athlètes ne doivent pas s'asseoir aux premières rangées)
Salle d'accueil des personnalités	Près du bassin, avec visibilité si possible	Commanditaires, invités

## Exigences en matière d'hébergement

### Exigences minimales liées aux hôtels

- Un bloc d'au moins 300 chambres par nuit doit être réservé, dans différents établissements au besoin. Idéalement, les chambres seront réservées dans le plus petit nombre d'hôtels possible (4 maximum), situés à proximité du lieu de compétition et offrant les meilleurs tarifs ainsi que toutes les commodités nécessaires.
- Le bloc réservé doit comprendre surtout des chambres avec des lits à deux places. Pour les équipes, des hôtels offrant des cuisinettes ou des suites sont privilégiés.
- Les différents hôtels doivent pratiquer des tarifs comparables.
- Les clubs feront directement les réservations dans les hôtels; ils devront donner un code pour s'identifier à titre d'athlètes participantes, d'entraîneures, etc. Des blocs doivent rester ouverts pour les équipes.
- Un bloc fermé de 35 à 40 chambres doit être réservé dans un hôtel officiel unique. Synchro Canada établira une liste d'occupation des chambres qui permettra de contrôler les réservations. Le bloc des chambres réservé dans l'hôtel officiel devra comprendre une suite de réception accessible gratuitement pendant toute la durée de l'événement.
- Synchro Canada exige également que tous les hôtels offrent les commodités suivantes : accès gratuit à Internet; stationnement gratuit; restaurant sur les lieux; petit déjeuner chaud

ou froid inclus dans le prix de la chambre (idéalement); 1 chambre sur 40 (ou mieux) gratuite, et une ristourne sur les tarifs versée à Synchro Canada.

- Idéalement, toute la communauté de la nage synchronisée devrait être logée dans un même hôtel. Si c'est impossible, les groupes seront répartis comme suit :
  - Hôtel officiel
    - Juges et autres officiels (chambres avec lits doubles)
    - Commanditaires de Synchro Canada
    - Personnel et direction de Synchro Canada
  - Autres hôtels (s'il y a lieu)
    - Athlètes et entourage des équipes – majorité de chambres avec lits doubles, suites, cuisinettes
    - Entraîneures et officiels des équipes

### Lieu de réunion

- La liste des chambres réservées dans l'hôtel officiel doit compter une suite de réception qui servira différentes fonctions durant l'événement.

### Sommaire des exigences liées aux chambres – Hôtel officiel

Tableau sommaire des chambres réservées pour les juges et les officiels, le personnel et la direction de Synchro Canada, les commanditaires et les personnalités de marque.

Type de chambre	LUNDI	MARD	MERC.	JEUDI	VEN	SAM.
Individuelle, ordinaire	3	10	10	10	10	10
Deux personnes,	5	30	30	30	30	30
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>40</b>

## Processus de soumission

Synchro Canada étudiera les trousse de soumission des villes candidates comportant les éléments suivants :

### 1. Lettre d'intention

Une lettre d'intention type doit être jointe au document Demande d'organisation et d'accueil des Championnats canadiens ouverts Shiseido de nage synchronisée. Cette lettre témoignera de l'intention de la ville candidate de préparer et de soumettre sa demande.

### 2. Formulaire de demande

Le formulaire fourni pour la Phase 1 de la demande d'organisation et d'accueil doit être rempli, y compris trois propositions d'hôtels convenables. Soumettez en outre la Convention et la Renonciation à la publicité de la direction du lieu de compétition dûment signées. Avant qu'une décision soit rendue, les villes candidates présélectionnées seront notifiées et invitées à procéder à la phase 2 du processus. Dans la phase 2, un projet de plan d'accueil doit être soumis, lequel servira de guide pour le déroulement et le soutien financier de

l'événement. Les renseignements suivants doivent être fournis dans le cadre de la Phase 2 :

1. Équipe de direction du COL	Projet d'organigramme identifiant les principaux membres de l'équipe de direction bénévole locale.
2. Plan de relations publiques	Accent sur la promotion de l'événement à l'échelle régionale au moyen de communiqués de presse, d'activités de sensibilisation de la communauté (y compris une liste d'entreprises locales qui appuient l'événement, de
3. Perspectives de financement et de soutien	Aperçu de plan de commandites locales, y inclus une liste d'entreprises s'étant engagées à soutenir l'événement par des contributions financières ou non; liste de subventions potentielles des gouvernements, d'entreprises, etc. Dans la mesure du possible, donner les montants d'aide potentiels.

### 3. Visite du lieu de compétition

Durant cette phase, du personnel de Synchro Canada et un représentant du COL pourraient faire une visite du lieu de compétition. La visite englobera à tout le moins les installations de la piscine et les hôtels envisagés.

### 4. Choix et annonce de la ville hôte

Une fois la ville hôte choisie, Synchro Canada, de concert avec celle-ci, fera une annonce officielle dans les médias, laquelle englobera des citations de dignitaires de la ville (qui auront reçu au préalable des instructions des organisateurs de la ville hôte).

## Calendrier du processus de soumission pour 2017

Date	Action
15 mars 2016	Information sur le processus de soumission aux clubs et aux villes
1 <sup>er</sup> mai 2016	Lettre d'intention terminée [transmise par courriel]
	Phase 1 de la demande fournie aux communautés intéressées
15 mai 2016	Échéance de la phase 1 [Phase 1 de la demande d'organisation et d'accueil + propositions d'hôtels + Convention + Renonciation à la publicité de la direction du lieu de compétition signées]
20 juin 2016	Notification des villes candidates présélectionnées et remise de la trousse de la Phase 2 de la demande
1 <sup>er</sup> juin 2016	Échéance de la phase 2 [Phase 2 de la demande d'organisation et d'accueil]
15 juin 2016	Annonce de la ville hôte

## Calendrier du processus de soumission pour 2018

Date	Action
15 avril 2016	Information sur le processus de soumission aux clubs et aux villes
15 mai 2016	Lettre d'intention terminée [transmise par courriel]
	Phase 1 de la demande fournie aux communautés intéressées
15 juin 2016	Échéance de la phase 1 [Phase 1 de la demande d'organisation et d'accueil + propositions d'hôtels + Convention + Renonciation à la publicité de la direction du lieu de compétition signées]
1 <sup>er</sup> juillet 2016	Notification des villes candidates présélectionnées et remise de la trousse de la Phase 2 de la demande
1 <sup>er</sup> août 2016	Échéance de la phase 2 [Phase 2 de la demande d'organisation et d'accueil]
1 <sup>er</sup> septembre 2016	Annonce de la ville hôte

### Soumettez toutes les parties de la demande à :

#### **Vivianne Slade**

*Gestionnaire de projets et d'événements*

Synchro Canada

Tél. : 613-748-5674, poste 223

Courriel : [vivianne@synchro.ca](mailto:vivianne@synchro.ca)

#### **Bureau national de Synchro Canada**

700, av. Industrial, bur. 401

Ottawa (Ontario) K1G 0Y9